

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

ville de Villefranche- sur- Mer, Hôtel de ville, La Citadelle, Point(s) de contact : à l'attention de M. Jean-Claude PREAUD, Directeur général adjoint des Services, 06230, Villefranche-sur-Mer, F, Téléphone : (+33) 4 93 76 33 33, Courriel : jean-claude.preaud@villefranche-sur-mer.fr, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Maîtrise d'œuvre pour la restructuration du gymnase communal des Glacis à Villefranche-sur-Mer

Numéro de référence : 02/17

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Ingénierie

Descripteur principal : 71240000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : L'opération concerne la restructuration du gymnase communal des Glacis à Villefranche-sur-Mer comprenant notamment la réhabilitation de la salle de sport, de la salle polyvalente, des vestiaires, du logement de fonction et de la chaufferie, la création d'une salle d'association et la mise en accessibilité handicapée du site. L'opération sera à réaliser dans une démarche Qualité environnementale des bâtiments. Les prestations du maître d'œuvre, conformément à la mission de base pour les opérations de réutilisation ou de réhabilitation d'ouvrage de bâtiment telle que définie par la loi MOP avec visa sans études d'exécution, avec les missions complémentaires diagnostic, simulation thermique dynamique et descriptifs quantitatifs estimatifs (DQE) et la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC), sont décomposées en 3 tranches.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 300 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour un seul lot

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° : 01

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Ingénierie

II.2) DESCRIPTION

Code CPV principal : 71240000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR|

Lieu principal d'exécution : avenue du Général de Gaulle 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER

II.2.4) **Description des prestations** : Le bâtiment à restructurer est d'une surface de 1400 mètres carrés environ.

II.2.5) Critères d'attribution

critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 60

Prix :

1. Prix / Pondération : 40

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 300 000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 60

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre minimal envisagé : 5 / Nombre maximal : 6

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : la liste des candidats admis à présenter une offre sera arrêtée en tenant compte des critères de sélection suivants : - composition et qualités de l'équipe proposée ; - qualité des références les plus significatives produites par le ou les architectes.

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) **Informations complémentaires** : Une tranche ferme comprenant : - (DIAG) / (APS) / simulation thermique dynamique / (APD) ; Une première tranche optionnelle composée de : - (PRO) / (DQE) / VISA / (ACT) / (DET) (AOR) ; Une deuxième tranche optionnelle : - (OPC).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions : Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou imprimé DC1 par lequel le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur : a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement de l'imprimé DC2, rubriques A, B et C. - l'assurance professionnelle en cours de validité, - pour les architectes : l'attestation d'inscription à l'ordre des architectes ou équivalent pour les architectes étrangers.

III.1.2) **Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection : Liste et description succincte des critères de sélection : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global des trois derniers exercices disponibles ou rubrique E1 de l'imprimé DC2.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Pour chaque co-traitant : - une liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années en indiquant notamment la date, le montant, le maître d'ouvrage public ou privé, dans la compétence qu'il

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

détient au regard du niveau minimal fixé : architecture, structure, fluides, économie de la construction et dans l'un ou les domaines suivants : - construction et/ ou réhabilitation d'équipements sportifs publics ou privés - autres constructions et /ou réhabilitations de bâtiments publics ou privés. La présentation de ces références se fera sous la forme d'un cadre de références fourni par le maître d'ouvrage que les candidats devront se procurer par téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr> - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement - les titres d'étude et/ou expérience professionnelle du ou des responsables et des personnes pressenties pour exécuter la mission.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : le groupement devra détenir l'ensemble des compétences suivantes : Architecture, structure, fluides, économie de la construction.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Le mandataire de l'équipe sera obligatoirement un architecte diplômé (diplôme à joindre) Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Loi no 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecte et loi no 85-704 du 12 juillet 1985 (loi MOP) et son décret d'application no 93-1268 du 29 novembre 1993.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure restreinte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

17 mai 2017 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de la convention d'assistance passée entre la Commune de Villefranche-sur-Mer et le Département des Alpes-Maritimes, celui-ci apporte une assistance administrative et technique. Le pouvoir adjudicateur est la Commune de Villefranche-Sur-Mer. Les prestations seront exécutées à compter de la date fixée par la décision de démarrage des prestations et s'achèveront à la fin de la période garantie de parfait achèvement des travaux. A titre indicatif, le délai prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre est de 60 mois. Date prévisionnelle du début de la mission de maîtrise d'œuvre : 2e semestre 2017. En complément des dispositions de la rubrique Iii.1.3 le ou les architectes devront fournir à l'appui de leur candidature au maximum 3 formats recto A3 papier pour l'ensemble du groupement et les mêmes documents au format pdf gravé sur un cédérom constituant le dossier graphique présentant de manière illustrée les références les plus significatives du ou des architectes. Les équipes admises à se présenter seront composées d'un groupement de concepteurs comprenant un architecte ou un cabinet d'architectes mandataires, un bureau d'études techniques pluridisciplinaire ou une équipe de plusieurs ingénieurs conseils ou bureaux d'études réunissant l'ensemble des compétences techniques demandées. Un même bureau d'études techniques pourra se présenter au maximum dans 3 groupements. L'architecte ne pourra être mandataire de plus d'un groupement. Les candidats sont informés qu'une commission technique constituée de membres compétents nommés par la commune de Villefranche-sur-Mer sera chargée d'analyser les candidatures.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nice, 33, bd Franck Pilatte, 06300, Nice, F, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : -Recours pour excès de pouvoir 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée et jusqu'à la signature du contrat -Référé pré contractuel : Possible jusqu'à la signature du marché -Référé contractuel : en application de l'art R551-7 du code de justice administrative -Recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

14 avril 2017